



Sommaire

1.Mot du Maire

2.Réunion de conseil

3.Réunion de conseil

4.Centre de Santé
Raccordement à l'
assainissement
collectif

5.Participation
financière à
l'assainissement
collectif

6. Déclaration impôts

7.Infos Comité des
fêtes

8.Communiq  Adil60
Invitation la Tradition
de Manon

9.Poubelles et m gots

10. L' cho des
vacances

11. Assistantes
maternelles et  tat-
Civil, Comm moration
du 8 Mai

12. R pertoire
t l phonique et infos
utiles

Mot du Maire

Quelques nouvelles des projets et d marches en cours. A la demande de l' tat nous consultons actuellement la population pour d terminer les zones potentielles de d veloppement des  nergies renouvelables.

Dans quelques semaines, sera organis e une r union publique, portant sur le projet d'extension du parc  olien. Le projet devrait comprendre une  olienne « citoyenne » dont la production sera consomm e par les habitants de Conchy   un prix bloqu  et pr f rentiel. Les n gociations sont en cours avec les porteurs du projet.

Nous attendons encore les r ponses aux demandes de subventions pour les travaux de voirie.

D s que la m t o le permettra, le parc de jeux pour enfants de – 12 ans sera cl tur  et r am nag .

La salle des f tes est dot e de sanitaires neufs et a  t  repeinte par l'agent communal, offrant ainsi un cadre plus agr able aux  v nements qui y sont organis s.

Je ne saurais terminer sans rappeler que les poubelles doivent  tre rentr es au plus vite apr s collecte, que devant l' cole, la mairie et le centre m dical sont dispos s des cendriers et poubelles et que les rues de la commune ne sont pas un circuit automobile...

Marie-Christine PINSSON

PANNEAUX photovoltaïques

Ces derniers mois, nous avons re u des dossiers pour la pose de panneaux solaires sur toitures, puis des demandes d'annulation de ces m mes dossiers lorsque les demandeurs s'aper oivent que les entreprises pressenties sont peu s rieuses.

Il existe des services pour vous conseiller, consultez les avant de vous engager : <https://www.photovoltaique.info/fr/>
Ou <https://cd2e.com/wp-content/uploads/2023/02/Annuaire.photovoltaiques-Installateurs-V31012022.pdf>

Procès-Verbal de la séance du 5 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre le cinq février à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PINSSON Marie-Christine, la Maire.

Présents : Mesdames & Messieurs PINSSON Marie-Christine, HUCHER Vincent, GRELIN Jean, BEVALOT Benjamin, ROUSSET Lucien, BRIATTE Thomas, FOULLOY Martine, PLUCHARD Frédéric, LELONG David, BRUYEN Philippe, FRAYON Jennifer, BIZET Francis, L'EQUILBECQ Sébastien.

Absent excusé : M. CLEUET Philippe

Monsieur HUCHER Vincent est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente du 12 janvier 2024

Il est demandé à Madame le Maire de bien vouloir ajouter au compte-rendu du 12 janvier 2024, la validation du devis PUM d'un montant de 5873.41€ HT qui était indiqué à l'ordre du jour . Le compte-rendu de la séance du 12 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

Décisions prises par Madame le Maire (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

-Achat d'une cage à pigeon pour un montant de 61.96€ HT (devis n° DH141 du 19/12/2023. S.A.S. MCL à 59136 Wavrin)

-Remplacement de l'automate du dégrilleur station d'épuration pour un montant de 727€ HT (devis n° D 302400416 du 05/02/2024. SUEZ à 59378 Dunkerque)

-Achat de Chapeau ventilation et tampon de visite pour la station d'épuration pour un montant de 174.60€ HT (devis n° 8443453 du 08/02/2024. PUM à Compiègne)

DÉLIBÉRATION N° 01.2024 : Désignation de la Commission de Délégation de Service Eau Potable

Madame le Maire rappelle la procédure de Délégation de Service Public, qui prévoit la création d'une commission de Délégation de Service Public.

Cette commission présidée par Madame le Maire, comporte trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Madame le Maire présente la liste des candidats au titre **des membres titulaires** de la Commission de Délégation de Service Public :

Monsieur ROUSSET Lucien

Monsieur GRELIN Jean

Monsieur PLUCHARD Frédéric

Le vote à main levée est demandé et est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La liste des candidats au titre des membres titulaires de la Commission de Délégation de Service Public présentée ci-dessus est élue à l'unanimité.

Madame le Maire présente la liste des candidats au titre **des membres suppléants** de la Commission de Délégation de Service Public :

Monsieur LELONG David

Monsieur BEVALOT Benjamin

Monsieur BIZET Francis

Le vote à main levée est demandé et est accepté par le Conseil Municipal.

La liste des candidats au titre des membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public présentée ci-dessus est élue à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 02.2023 : Choix du mode de gestion du service public d'eau potable de la Commune de CONCHY LES POTS.

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal, le rapport suivant :

Le service public d'eau potable de la commune compte 327 abonnés et représente un volume annuel d'eau facturé de 30 000 m³ . Les principaux ouvrages constituant le patrimoine du service sont :

7,2 km de réseaux

1 réservoir tour

43 accessoires sur le réseau

Le délégataire aura en charge l'exploitation de l'ensemble du service, comprenant :

Le contrôle, l'entretien et la réparation des infrastructures et ainsi assurer le bon fonctionnement de l'ensemble du service

L'accueil et la gestion de la clientèle.

La durée du nouveau contrat sera de 5 ans.

Les prestations qui seront demandées au délégataire seront précisées dans le Cahier des charges, les candidats devront l'accepter dans son intégralité et en outre :

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour en assurer la qualité du service rendu et maintenir au meilleur état le patrimoine du service

Proposer l'évolution des tarifications prévues pour les différentes catégories d'abonnés. Conformément aux stipulations de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 modifiée sur la prévention de la corruption et la transparence de la vie économique et des procédures publiques, l'autorisation de l'assemblée est nécessaire pour décider du principe de cette délégation de service public et permettre le lancement de la procédure de Consultation.

Compte tenu de ce qui précède, Madame le Maire propose donc à l'assemblée de prendre délibération ci-dessous :

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

APPROUVE le principe de délégation de service public en vue de l'exploitation du service de l'eau potable

AUTORISE Madame le Maire à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation, qui sera soumis à l'assemblée délibérante pour approbation.

DÉLIBÉRATIONS N° 03/04/.2024 : Aménagement des trottoirs avec accès PMR et requalification de la voirie rue du Sagnier. Demande de subvention au titre de la DETR et du Conseil Départemental

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2024.

Les travaux prévus sont l'aménagement de trottoirs et de la voirie dans la rue SAGNIER suivant le devis de la société SECT-VRD de Pontpoint.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à la somme de 287 000€ HT ; après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

* approuve le projet susmentionné

* Autorise Madame le Maire à établir une demande de subvention auprès des partenaires financiers et à signer tous documents afférents à ce projet

* Sollicite une subvention au taux maximum et prend l'engagement de réaliser les travaux si les subventions sont accordées.

DÉLIBÉRATION N° 05.2024 : Instauration de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la FPT,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 15 janvier 2024,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime dans la limite des plafonds fixés par le décret ,

Montant de la prime de pouvoir d'achat : **800€ (soumis à cotisations/imposable, proratisée au nombre d'heures)**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide d'instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat selon les modalités définies ci-dessus.

Questions diverses :

* Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de décoration de Noël (flocons sur les poteaux éclairage public)

* Fermeture de classe (pétition en cours), l'Inspection académique communiquera l'information de *fermeture ou non fermeture* le 6 février prochain

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

CENTRE DE SANTÉ DE L'ADMR

Nous tenions à vous informer des absences suivantes à venir :

Le Dr Meziane sera en congés du 02 au 11 avril.

Le Dr Nadessane a quitté le cabinet le 27 mars.

Pendant ces absences, vous pourrez continuer à prendre rendez-vous sur notre profil Doctolib et vous serez reçu par M. Heershan Harnaran, médecin adjoint, qui sera présent les lundis à Beaulieu à compter du 09 avril, de 8h à 19h et les vendredis et samedis à Conchy-les-Pots, de 8h à 19h également. .

M. Harnaran sera également présent tous les lundis à Beaulieu et tous les vendredis et samedis à Conchy-les-Pots jusqu'au 02/07.

Pour plus d'informations, veuillez consulter mon profil sur

Cordialement,



Centre de santé ADMR Pays des Sources

TRAVAUX DE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Suite au marché de travaux pour la réalisation des nouveaux branchements au réseau des eaux usées, les particuliers devront se rapprocher de la mairie pour :

1. Demande d'intervention auprès de la Mairie pour le raccordement à l'assainissement collectif
2. Rendez-vous avec l'Entreprise CISE TP sur le terrain
3. Réalisation du devis pour le chiffrage du raccordement
4. Réception du bon de commande
5. Programmation des travaux
6. Intervention des équipes sur le terrain

Vous ne pouvez pas réaliser les travaux vous-même sur le domaine public.

La démarche est obligatoire pour la mise à jour du plan du réseau d'assainissement de la commune.

Le règlement de l'Assainissement Collectif est disponible en mairie pour consultation.

LINGETTES

Nous rappelons que pour le bon fonctionnement de la station d'épuration et du réseau il est strictement INTERDIT de jeter dans les toilettes, les lingettes et tampons hygiéniques, causant des pannes pour la collectivité.

PFAC (Participation financière assainissement collectif)

La Participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) a été mise en place en 2012, par la loi 2012-354 du 14 mars. Elle a remplacé la Participation pour le raccordement à l'égout (PRE). C'est une redevance dont les propriétaires concernés doivent s'acquitter pour pouvoir utiliser le réseau public afin d'y évacuer leurs eaux usées.

La PFAC contribue notamment à financer en partie les grands projets en matière d'assainissement du SIARP, telle que la construction ou la rénovation des réseaux de collecte des eaux usées et des stations d'épuration.

QUI EST CONCERNÉ PAR LA PFAC ?

Elle est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement visée à l'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique.

Pour rappel, un propriétaire ne peut pas la faire payer par le locataire s'il s'agit d'un immeuble locatif.

La PFAC est due pour le raccordement : *des constructions nouvelles*

QUEL EST LE COÛT MAXIMAL DE LA PFAC ?

Le principe qui sous-tend la PFAC est l'économie réalisée par le propriétaire en évitant la mise en place d'une installation d'Assainissement non collectif (ANC) réglementaire, ou sa mise aux normes. C'est pourquoi son montant ne peut dépasser 80 % du coût de fourniture et de pose d'une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire (article L.1331-7 du Code de la santé publique).

QUAND FAUT-IL PAYER LA PFAC ?

La PFAC est exigible une seule fois, à la date du raccordement de la construction au réseau de collecte des eaux usées de l'immeuble ou à la date de réalisation et/ou réaménagement.

TARIF au 1^{er} janvier 2024 : 3000€ , le propriétaire doit s'acquitter de la somme dans un délai de 30 jours à réception de l'avis des sommes à payer et **peut envisager un échancier** auprès de la Trésorerie de Compiègne, 6 rue Winston Churchill au 03 44 40 15 20 de 8h45 à 12h (le lundi-mardi-jeudi et vendredi), fermé le mercredi

**** les constructions neuves antérieures au 1^{er} janvier 2024 seront soumises à la participation à l'assainissement collectif d'un montant de 2.500€ (délibération du conseil municipal du 28/07/2012)**

*** la PFAC n'est pas une participation d'urbanisme et n'a pas à figurer dans l'autorisation d'urbanisme (accord de permis de construire)**



BESOIN D'AIDE POUR DÉCLARER VOS IMPÔTS ?

France Services
vous aide
de **A à Z** !

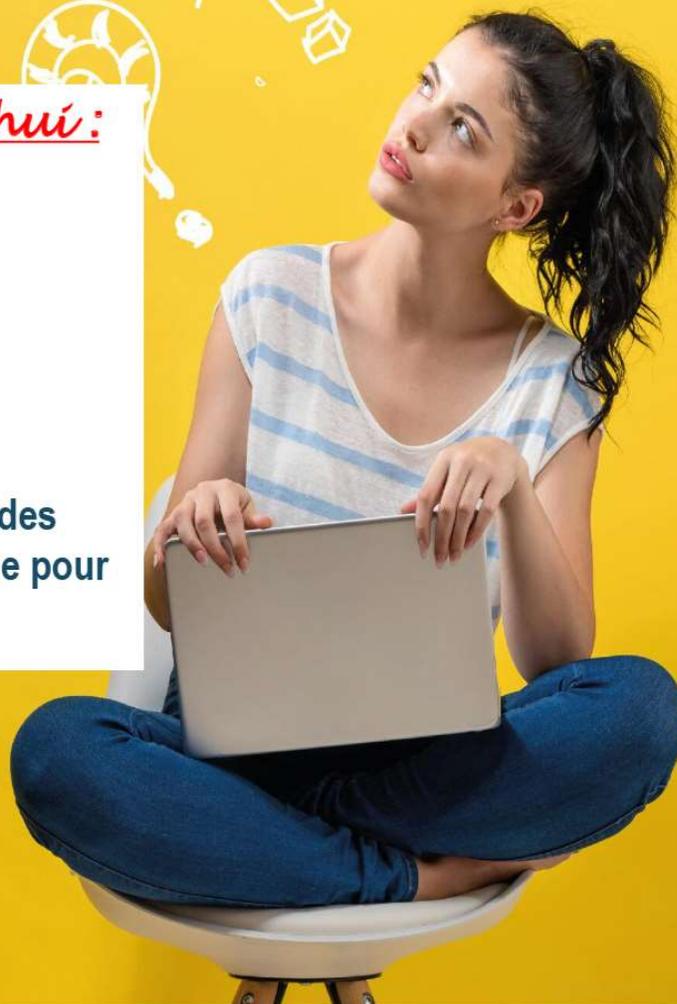
Prenez-RDV dès aujourd'hui :

29 avril 2024
06 mai 2024
13 mai 2024
27 mai 2024

Un agent de la Direction Générale des
Finances Publiques vous accompagne pour
effectuer votre déclaration.

Maison du Conseil départemental
91 rue de Compiègne
60490 Ressons su Matz

03.44.10.82.43 / 03.44.10.82.44



INFOS DU COMITÉ DES FÊTES

Jolie réussite pour l'atelier de Pâques, 30 personnes ont créé des couronnes et boîtes à œufs.



Chasse aux œufs le
Dimanche 31 mars derrière l'église

Chants de GOSPEL
Groupe « Zeal of Anaperla »



À l'occasion des festivités du 14 juillet, des mesures de sécurité sont imposées depuis les derniers incidents dans plusieurs communes. Cela ne nous permet plus d'organiser dans des bonnes conditions le feu d'artifice. Nous vous proposerons un spectacle nocturne gratuit, plus d'informations seront communiquées ultérieurement. Au plaisir de vous revoir. L'Équipe du Comité des fêtes.

COMMUNIQUÉ SUR LES ARNAQUES

L'ADIL 60, Agence départementale d'information sur le logement de l'Oise et la Fédération Française du Bâtiment de l'Oise tiennent à dénoncer certaines pratiques frauduleuses qui sont en train de s'instaurer sur notre département.

En effet, depuis quelques jours, des personnes se présentant comme des représentants de France Rénov, arpentent notre territoire afin de proposer des travaux, notamment d'installation de pompe à chaleur, en indiquant que l'organisme France Rénov travaille avec ces propres entreprises.

Il s'agit d'une démarche mensongère et frauduleuse pour appâter le client.

En effet, aucun conseiller France Rénov ne réalise de démarchage de la sorte.

Toute personne est libre et indépendante pour choisir l'entreprise qu'elle souhaite faire intervenir chez elle.

En matière de rénovation énergétique, il est important de privilégier les entreprises locales.

En cas de doute ou d'interrogation sur vos futurs travaux, n'hésitez pas à prendre contact auprès des organismes spécialisés :

ADIL Oise - 17, Rue Jean RACINE à Beauvais (60000) – 03.44.48.61.30

France Rénov – www.france-renov.gouv.fr

Fédération Française du Bâtiment de l'Oise – Annuaire des entreprises

La Boulangerie La Tradition de Manon

Invite ses clientes et ses clients
pour son 1er anniversaire

Le 5 Juillet 2024 à partir de 17h30

Un verre sera offert.

Manon et Mallory



Chez la Tradition de Manon
tout est fait maison !



Nous appelons chacun d'entre vous à être attentif au calendrier et aux horaires de collecte des déchets, afin d'éviter que des **poubelles de tri** ainsi que des **poubelles à ordures ménagères**, restent sur les trottoirs pendant plusieurs jours...

TROTTOIR OU DÉPOTOIR ?

Stop aux mégots jetés par terre !

Des cendriers sont installés devant la mairie, les écoles, cabinet infirmier ...

Merci de votre compréhension !



Collecte Nationale 5 et 6
de la **BANQUE ALIMENTAIRE** Avril 2024

Nous avons besoin de :

- Riz
- Semoule
- Sauce tomate
- Ravioles
- Lait
- Chocolat en poudre
- Café soluble
- Sucre
- Céréales
- Pâte à tartiner
- Confiture
- Gâteaux secs
- Gel douche
- Shampoing

2ème Vide Dressing

Besoin de se faire plaisir sans dépenser plus ?
Envie d'acheter tout en participant à un acte solidaire ?

Samedi 13 Avril
De 09H30 à 12H30

Au lieu de vie de l'Épicerie Solidaire du Centre Social Rural du Ressontois
39 rue de Flandre 60490 Orvillers-Sorel

L'Épicerie Solidaire du Centre Social Rural du Ressontois a son « prêt-à-porter solidaire » vous offrir ses ponos.
Des vêtements pour tous et pour tous les âges, des chaussures, des accessoires, etc.
Les bénévoles du café des Samedis et l'équipe de l'Épicerie vous attendent, n'hésitez pas à nous faire une petite visite.

Pour plus de renseignements
lepicerie@csr.ressons.info - 03 44 42 71 16

L'ÉCHO DES VACANCES
Du 22 avril au 03 mai 2024

Des Accueils Collectifs de Mineurs pour vos enfants de 3 à 13 ans.

4 Lieux d'accueil :
À Ressons Sur Matz
À Gournay Sur Aronde
À Monchy-Humières
À Coudun

Inscription 2 jours minimum par semaine

Ouvert pour les TIT'Ados avec des activités adaptées et un départ en séjour !

Attention : Inscription obligatoire pour la journée qui précède le départ.

Journées complètes avec cantine
Accueil modulé de 7h30 à 18h30
Une seule formule et inscription 2 jours minimum par semaine

HELLO Spring

Marie GENERMONT
03 44 42 71 14 - responsable.acm@csr.ressons.info

Centre Social Rural du Ressontois / site : www.csr.ressons.info

STAGE DE PÂTISSERIE à L'ÉPICERIE SOLIDAIRE
39 rue de Flandres à Orvillers-Sorel, 60490
3 jours complets du mardi 23 au jeudi 25 avril
DE 8H30 À 12H30 ET DE 13H30 À 16H30

Encadré par un pâtissier professionnel venez réaliser des desserts
1 JOUR = 1 RECETTE DIFFÉRENTE
Chaque jour vous repartirez avec un gâteau, tarte au citron, fraises, Paris-Brest, gâteaux de voyage type tules aux amandes... Voici ce que vous pourrez apprendre à réaliser.

STAGE TOUTS PUBLICS (TOUTES LES CATEGORIES DE LA POPULATION)
30€ par participant — **UNIQUEMENT 12 PLACES**
Inscription validée seulement après le règlement
Pour plus de renseignements
lepicerie@csr.ressons.info - 03 44 42 71 16

Centre Social Rural du Ressontois
Vous accueillez :
Le 1er mardi de chaque mois
De 13H00 à 17H00
Dans la salle du Centre Social Rural

Café RENCONTRE

Vous avez 60 ans et plus, et vous souhaitez partager des moments conviviaux autour d'un café, d'un thé ou d'un chocolat.
Alors les Cafés Rencontres sont faits pour vous !

PREMIÈRE ÉDITION
Mardi 2 avril 2024

Personne à contacter
Tiffany CUNY - 03 65 98 03 91
animationseniors@csr.ressons.info
Centre Social Rural du Ressontois / Site : www.csr.ressons.info

Une charte de qualité pour nos Accueils de loisirs

- Un projet éducatif, des valeurs pédagogiques.
- Des animateurs à votre écoute, à l'écoute de votre enfant...
- Une équipe formée et motivée, garante de la sécurité et du, bien-être de votre enfant.

= DES VACANCES PLEINES DE DÉCOUVERTES, DE RIRES ET DE VIE !

Pour ces vacances :

Thématique :

« L'un ne va pas sans l'autre »

- Activités manuelles
- Activités culinaires
- Sortie

Informations :

Aucune réservation, ni inscription ne seront prises par téléphone, ni en dehors des rendez-vous.

Lors de l'inscription, un devis estimatif sera réalisé – une facture vous sera ensuite adressée en fonction des présences.

Attention ! En raison d'un trop grand nombre d'impayés, toute famille se présentant avec un impayé anormal se verra refuser l'accès à nos structures.

Vous pouvez déléguer l'inscription à un proche (avec une autorisation de votre part pour inscrire et signer le devis) avec tous les documents à fournir.

Où et Quand s'inscrire ?

Inscriptions **OBLIGATOIREMENT** au Centre Social Rural du Ressontois, Rue de Compiègne.

- Les inscriptions se font en deux temps :
 - pré-réservation par mail dès parution de ce flyer.
 - inscription sous forme de rendez-vous individuel une fois validation entre le **02 et le 12 avril 2024**.

Pour tout cela, une seule démarche : nous contacter dès maintenant par mail : reservation-enfance@csr.ressons.info en demandant votre rdv. Donnez trois créneaux horaires et laissez vous guider par nos informations. Du 02 au 12 avril, nous ne pourrons pas traiter les demandes par mail. Nous ferons les inscriptions. Vous devez donc nous avoir contacter avant cette date.

Quels sont les tarifs ?

Le Centre Social Rural applique, pour tous les Accueils Collectifs de Mineurs et les camps, le barème n°1 fixé par la Caisse d'Allocations Familiales. Ce barème prend en compte les ressources et la composition de la famille.

Tarif horaire : 0.06€ à 1.28€ de l'heure. (*)

Cantine : 3.90€ par repas

(*) Ce tarif est celui qui s'applique aux familles des communes participantes (se renseigner lors de l'inscription). Communes non participantes : +8€ par jour et par enfant.

ASSISTANTES MATERNELLES A CONCHY LES POTS

Madame ASPETEGUIA Sandrine
06 15 31 40 90

Madame BONVARLET Jessica
06 20 58 72 33

Madame KOPZYNSKI Vanessa
07 86 29 51 47

Madame MOQUET Cindy
06 13 11 22 64

Madame RAMOND Maryse
03 44 85 22 67

Madame GEORGE Myriam
03 44 85 09 20

ÉTAT CIVIL

Décès : Madame WACH Irène, le 7 mars 2024

Inhumations : Madame GOOSSENS Rolande, épouse BLANCKE le 13 mars 2024

Madame AUXENFANS Jeanne, épouse JACQUES le 2 avril 2024



Comme le veut la tradition, et pour honorer la mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie pour préserver nos libertés, vous êtes cordialement invités à venir participer à la cérémonie qui aura lieu le **Mercredi 8 mai à 11h30 au Monument aux Morts.**

Après le dépôt de gerbe la cérémonie se terminera par un vin d'honneur offert par la Municipalité .

Répertoire téléphonique :	
La Mairie :	03.44.85.01.24
L'Ecole de Conchy	03.44.85.08.69
Le Collège de Ressons	03.44.42.50.63
Centre de Santé du Pays des Sources Secrétariat	03.44.44.17.84
Mairie Ressons/Matz Service Carte d'identité	03.44.42.51.18
Pharmacie : OUTURQUIN	03.44.85.07.82
Cabinet d'infirmiers	03 44 97 42 98
Soins à domicile aux personnes	03 44 42 71 14
Centre Social Rural (Portage Repas)	03 44 42 71 10
Taxi Conchylien	06 29 11 50 33
Centre de secours de Ressons	Le 18
Urgences	Le 15
Hôpital Général Compiègne	03.44.23.60.00
Polyclinique St-Côme Compiègne	03.44.92.43.43
Centre Hospitalier Montdidier	03.22.78.70.00
GENDARMERIE	03 44 42 79 17
Communauté de Communes Pays des Sources	03.44.43.09.57

SUEZ
SERVICE DES
EAUX

0977 408 408

(appel non surtaxé)
du lundi au vendredi
de 8h00 à 19h00

URGENCES 24h/24h
0977 401 113

S.I.C.A.E
Électricité

03 44 926 926

(appel non surtaxé)
du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h30 &
13h30 à 17h00

Dépannage :
03 69 24 09 88

INFOS UTILES	
Déchetteries de LASSIGNY Et RESSONS SUR MATZ	
Horaires d'ouverture	Du mardi au samedi De 9 h à 12 h et De 14 h à 18 h le Dimanche de 9 h à 12 h.
Jours de fermeture	Lundi et jours fériés

Ramassage des ordures ménagères
Tous les LUNDIS
Ramassage des bacs de tri (bac jaune)
Le MARDI tous les 15 jours (le calendrier de ramassage est en ligne sur le site internet de la commune)



PERMANENCES DE LA MAIRIE

MARDI et JEUDI de
14h00 à 18h00
VENDREDI de 16h30 à 19h00

mairieconchylesspots@wanadoo.fr
03 44 85 01 24

Retrouvez cette lettre et beaucoup
d'informations pratiques sur le site de
la commune : <http://www.conchylesspots.fr>

Bulletin municipal tiré en 295 exemplaires

Comité de lecture : PINSSON Marie-Christine
GRELIN Jean

Mise en page et responsable de la publication :
QUILLET Nathalie
PINSSON Marie Christine